Rabat, le 6 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/28/2019

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société Cocimar, a déclaré avoir cédé, le 28 novembre 2019, 376 273 actions Ciments du Maroc sur le marché de blocs au prix unitaire de 1 515 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 50%, dans le capital de la société Ciments du Maroc.

Suite à cette cession de titres, Cocimar déclare détenir directement 6 854 617 actions Ciments du Maroc, soit 47,48% du capital de ladite société.

Cocimar déclare agir de concert avec sa société mère, la société Ciments français et les autres filiales de cette dernière, MENAF, COFIPAR et PROCIMAR. La société Ciments Français, contrôlée par HeidlbergCement France SAS, détient directement et indirectement 7 362 403 actions Ciments du Maroc représentant 51% du capital et des droits de vote de la société.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma